

BODY ONE LINGERIE

Liasse fiscale 2025

Exercice comptable du 01/01/2025 au 31/12/2025

Version de travail éditée le 09/06/2026

1. BILAN – ACTIF

DGFIP N° 2050-GD 2026

cerfa

N° 15949 * 08

ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDECLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise BODY ONE LINGERIE - SIREN : 420050916									
Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois 12								Néant ☐	
						Exercice N clos le 31/12/2025		N-1	
				Brut		Amortissements, provisions		Net	
Capital souscrit non appelé TOTAL (I)				AA	0		0	0	
ACTIF IMMOBILISÉ	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement	AB	0	AC	0	0	0	
		Frais de développement	CX	0	CQ	0	0	0	
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	0	AG	0	0	0	
		Fonds commercial (1)	AH	0	AI	0	0	0	
		autres Immos Incorporelles	AJ	0	AK	0	0	0	
		Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes	AL	0	AM	0	0	0	
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	0	AO	0	0	0	
		Constructions	AP	0	AQ	0	0	0	
		Install. techniques, matériel et outillages industriels	AR	134 005	AS	118 362	15 643	15 643	
		Autres Immos corporelles	AT	0	AU	0	0	0	
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes	AV	0	AW	0	0	0	
		Participations	CS	1	CT	0	1	1	
		Titres immobilisés de l'activité de portefeuille	CU	0	CV	0	0	0	
		Créances rattachées à participations	BB	0	BC	0	0	0	
		Autres titres immobilisés	BD	0	BE	0	0	0	
		Prêts	BF	0	BG	0	0	0	
Autres immobilisations financières		BH	0	BI	0	0	0		
Total (II)			BJ	134 006	BK	118 362	15 644	15 644	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	0	BM	0	0	0	
		En cours de production de biens	BN	0	BO	0	0	0	
		En cours de production de services	BP	0	BQ	0	0	0	
		Produits intermédiaires et finis	BR	52 374	BS	0	52 374	72 425	
		Marchandises	BT	20 052	BU	0	20 052	0	
	CRÉANCES	Avances et acomptes sur commandes	BV	0	BW	0	0	0	
		Clients et comptes rattachés (3)	BX	96 272	BY	0	96 272	96 272	
		Autres créances (3)	BZ	331 336	CA	0	331 336	272 438	
	DIVERS	Capital souscrit appelé, non versé	CB	0	CC	0	0	0	
		V.M.P. (dont actions propres: 0)	CD	0	CE	0	0	0	
Disponibilités		CF	0	CG	0	0	0		
COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avance (3)		CH	0	CI	0	0	0	
	Total (III)		CJ	500 034	CK	0	500 034	441 135	
	Frais d'émission d'emprunt (IV)		CW	0		0	0	0	
	Primes de remboursement des emprunts (V)		CM	0		0	0	0	
	Écarts de conversion actif et différences d'évaluation (VI)		CN	0		0	0	0	
Total général (I à VI)			CO	634 041	1A	118 362	515 679	456 780	
(1) Droit au bail		0	(2) à moins d'un an		CP	0	(3) à + d'1 an	CR	0
Clause de réserve de propriété - immob.		0	stocks			0	créances		0

2. BILAN – PASSIF avant répartition

DGFiP N° 2051-SD 2026
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDÉCLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise					BODY ONE LINGERIE - SIREN : 420050916		Néant ☐	
					Exercice N		Exercice N-1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) (dont versé :				2 076 800)	DA	2 076 800	2 076 800
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...					DB	0	0
	Ecart de réévaluation (2) (dont écart d'équivalence				EK 0)	DC	0	0
	Réserve légale (3)					DD	52 927	52 927
	Réserves statutaires ou contractuelles					DE	0	0
	Rés. réglementées (3) (dont rés. spéciale provision pour fluctuation cours)				B1 0)	DF	0	0
	Autres réserves (dont relat. achat œuvres orig. artistes vivants)				EJ 0)	DG	0	0
	Report à nouveau					DH	-3 774 447	-3 807 741
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)					DI	-39 480	33 295
	Subventions d'investissement					DJ	0	0
	Provisions réglementées					DK	0	0
	TOTAL (I)					DL	-1 684 199	-1 644 720
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs					DM	0	0
	Avances conditionnées					DN	0	0
	TOTAL (II)					DO	0	0
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques					DP	0	0
	Provisions pour charges					DQ	0	0
	TOTAL (III)					DR	0	0
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles					DS	0	0
	Autres emprunts obligataires					DT	0	0
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)					DJ	748	1 076
	Emprunts et dettes financières divers (dont emprunts participatifs)				EI 0)	DV	1 845 226	1 655 452
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours					DW	0	0
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés					DX	34 844	64 682
	Dettes fiscales et sociales					DY	319 060	380 289
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés					DZ	0	0
	Instrument financier à terme					D1	0	0
Compte de régul.	Autres dettes					EA	0	0
	Produits constatés d'avance (4)					EB	0	0
TOTAL (IV)					EC	2 199 878	2 101 499	
Écarts de conversion passif et différence d'évaluation					ED	0	0	
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)					EE	515 679	456 780	
RENVIS	(1)	Ecart de réévaluation incorporé au capital				1B	0	0
	(2)	dont	- Réserve spéciale de réévaluation (1959)			1C	0	0
			- Écart de réévaluation libre			1D	0	0
			- Réserve de réévaluation (1976)			1E	0	0
	(3)	Dont réserve réglementée des plus-values à long terme				EF	0	0
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an				EG	2 199 878	2 101 499
	(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP				EH	748	1 076

3. COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2062-SD 2025
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDÉCLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise : BODY ONE LINGERIE - SIREN : 420050916										Néant ☐	
			Exercice N						Exercice (N-1)		
			France		Exportations et livraisons intracommunautaires		TOTAL				
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises		FA	0	FB	0	FC	0	898		
	Production vendue - biens		FD	0	FE	0	FF	0	0		
	Production vendue - services		FG	0	FH	0	FI	0	0		
	Chiffre d'affaires nets		FJ	0	FK	0	FL	0	898		
	Production stockée						FM	0	0		
	Production immobilisée						FN	0	0		
	Subventions d'exploitation						FO	0	0		
	Reprises sur amortissements et provisions (9)						FP	0	0		
	Produits de cessions d'immobilisation incorporelles et corporelles						FI	0			
	Autres produits (1) (11)						FQ	0	0		
	TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (2) (I)							FR	0	898	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)						FS	0	0		
	Variation de stocks (marchandises)						FT	0	0		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)						FU	0	0		
	Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)						FV	0	0		
	Autres achats et charges externes (3) (6b/s)						FW	34 159	69 737		
	Impôts, taxes et versements assimilés						FX	1 578	6 705		
	Salaires et traitements						FY	3 887	10 029		
	Cotisations sociales (10)						FZ	316	2 725		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements				GA	0	26 801		
			- dotations aux dépréciations				GB	0	0		
		Sur actif circulant : dotations et dépréciations						GC	0	0	
		Pour risques et charges : dotations aux provisions						GD	0	0	
	Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées						GI	0			
	Autres charges (12)						GE	0	0		
	TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (4) (II)							GF	39 940	115 998	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)							GG	-39 940	-115 100		
Opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						GH	0	0		
	Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						GI	0	0		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)						GJ	0	0		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)						GK	0	0		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)						GL	0	0		
	Reprises sur dépréciations						GM	0	0		
	Différences positives de change						GN	0	0		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie						GO	0	0		
	Produits de cessions d'immobilisations financières						G2	0			
	TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (V)							GP	0	0	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions						GQ	0	0		
	Intérêts et charges assimilées (6)						GR	116	266		
	Différences négatives de change						GS	0	0		
	Valeurs comptables des immobilisations financières cédées						G3	0			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						GT	0	0		
	TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (VI)							GU	116	266	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)							GV	-116	-266		
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV+V-VI)							GW	-40 055	-115 367		

4. COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFP N° 2053-SD 2026
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDECLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise : BODY ONE LINGERIE - SIREN : 420050916				Néant ☐	
			Exercice N		Exercice N-1
Produits exceptionnels (VII)			HD	576	158 952
Charges exceptionnelles (VIII)			HH	0	10 291
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)			HI	576	148 661
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)			HJ	0	0
Impôts sur les bénéfices (X)			HK	0	0
Total des produits (I + III + V + VII)			HL	576	159 850
Total des charges (II + IV + VI + VIII + IX + X)			HM	40 055	126 555
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total produits - total charges)			HN	-39 480	33 295
RENOIS :					
(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme			HO	0	0
(2) Dont produits de locations immobilières			HY	0	0
(2) Dont produits d'exploit. afférents à des exercices antérieurs (à dét. au (8))			IG	0	0
(3) Dont crédit-bail mobilier			HP	0	0
(3) Dont crédit-bail immobilier			HQ	0	0
(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antér. (à dét. au (8))			1H	0	0
(5) Dont produits concernant les entreprises liées			1J	0	0
(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées			1K	0	0
(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art 238 b du CGI)			HX	0	0
(6ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		RC	0	
	Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)		RD	0	
(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS)			A5	0	0
(11) Dont produits redevances pour concessions de brevets, de licences			A3	0	0
(12) Dont charges redevances pour concessions de brevets, de licences			A4	0	0
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles			A8	0	
dont cotisations facultatives Madelin A10 0			dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A11 0		
(14) Dont montant de l'amortissement du fonds de commerce (en application de l'article 39, 1-2°, al.3)			HS	0	0
(7) Détail produits et charges exceptionnels			Charges exceptionnelles		Produits exceptionnels
Produits exceptionnels sur opérations de gestion			0		576
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :			Charges antérieures		Produits antérieurs

5. IMMOBILISATIONS

DGFIP N° 2054-SD 2026
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDECLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise : <u>BODY ONE LINGERIE</u>										Néant ☐					
CADRE A - IMMOBILISATIONS								Valeur brute des Immos au début de l'exercice		Augmentations					
								Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultat d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste					
INCORP.	Frais d'établissement et de développement							TOTAL I	CZ	0	D8	0	D9	0	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles							TOTAL II	KD	0	KE	0	KF	0	
CORPORELLES	Terrains								KG	0	KH	0	KI	0	
	Constructions	Sur sol propre					dont composants	L9	0	KJ	0	KK	0	KL	0
		Sur sol d'autrui					dont composants	M1	0	KM	0	KN	0	KO	0
		Installations générales, agencements, aménagements des constructions					dont composants	M2	0	KP	0	KQ	0	KR	0
	Installations techniques, matériel et outillage industriels					dont composants	M3	0	KS	134 005	KT	0	KU	0	
	Autres immo. corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers						KV	0	KW	0	KX	0		
		Matériel de transport						KY	0	KZ	0	LA	0		
		Matériel de bureau et mobilier informatique						LB	0	LC	0	LD	0		
		Emballages récupérables et divers						LE	0	LF	0	LG	0		
	Immobilisations corporelles en cours								LH	0	LI	0	LJ	0	
	Avances et acomptes								LK	0	LL	0	LM	0	
								TOTAL III	LN	134 005	LO	0	LP	0	
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence								8G	0	8M	0	8T	0	
	Autres participations								8U	1	8V	0	8W	0	
	Autres titres immobilisés								1P	0	1R	0	1S	0	
	Prêts et autres immobilisations financières								1T	0	1U	0	1V	0	
								TOTAL IV	LQ	1	LR	0	LS	0	
Total général (I + II + III + IV)								ØG	134 006	ØH	0	ØJ	0		

CADRE B - IMMOBILISATIONS								Diminutions		Valeur brute des Immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale ou évaluation par mise en équivalence				
								Par virement de poste à poste		Par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice				
INCORP.	Frais d'établissement et de développement							TOTAL I	IN	0	CØ	0	DØ	0	D7	0
	Autres postes d'immobilisations incorporelles							TOTAL II	IO	0	LV	0	LW	0	1X	0
CORPORELLES	Terrains								IP	0	LX	0	LY	0	LZ	0
	Constructions	Sur sol propre						IQ	0	MA	0	MB	0	MC	0	
		Sur sol d'autrui						IR	0	MD	0	ME	0	MF	0	
		Inst. Générales, agencements, aménagements des constructions						IS	0	MG	0	MH	0	MI	0	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels						IT	0	MJ	0	MK	134 005	ML	0		
	Autres immo. corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers						IU	0	MM	0	MN	0	MO	0	
		Matériel de transport						IV	0	MP	0	MQ	0	MR	0	
		Matériel bureau et informatique, mobilier						IW	0	MS	0	MT	0	MU	0	
		Emballages récupérables et divers						IX	0	MV	0	MW	0	MX	0	
	Immobilisations corporelles en cours								MY	0	MZ	0	NA	0	NB	0
	Avances et acomptes								NC	0	ND	0	NE	0	NF	0
								TOTAL III	IY	0	NG	0	NH	134 005	NI	0
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence								IZ	0	ØU	0	M7	0	ØW	0
	Autres participations								IO	0	ØX	0	ØY	1	ØZ	0
	Autres titres immobilisés								1I	0	2B	0	2C	0	2D	0
	Prêts et autres immobilisations financières								12	0	2E	0	2F	0	2G	0
								TOTAL IV	13	0	NJ	0	NK	1	2H	0
Total général (I + II + III + IV)								14	0	ØK	0	ØL	134 006	ØM	0	

5 bis **TABEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES**

DGFiP N° 2054 bis-SD 2026
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDÉCLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : BODY ONE LINGERIE						Néant ☐	
Exercice N clos le 31/12/2025							
CADRE A		Détermination du montant des écarts (col. 1 – col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement		Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 – col. 2) – col. 5] (5)	
		Augmentation du montant brut immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Montant des suppléments amortissement (2)	Fraction résid. corresp. aux éléments cédés (3)		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)
		1	2	3	4		5
1	Concessions, brevets et droits similaires	0	0	0	0	0	0
2	Fonds commercial	0	0	0	0	0	0
3	Terrains	0	0	0	0	0	0
4	Constructions	0	0	0	0	0	0
5	Installations techniques mat. et out. industriels	0	0	0	0	0	0
6	Autres immobilisations corporelles	0	0	0	0	0	0
7	Immobilisations en cours	0	0	0	0	0	0
8	Participations	0	0	0	0	0	0
9	Autres titres immobilisés	0	0	0	0	0	0
10	TOTAUX	0	0	0	0	0	0
(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du CGI et figurent à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2. (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation. (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement. (4) Ce montant comprend : - le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4; - le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051-SD), à la ligne « Provisions réglementées ».							
CADRE B		DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL					
1 - Fraction incluse dans la provision spéciale au début de l'exercice							0
2 - Fraction rattachée au résultat de l'exercice							- 0
3 - Fraction incluse dans la provision spéciale en fin d'exercice							= 0
Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale. Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan. De même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation. Ligne 2 : Inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.							

6. AMORTISSEMENTS

DGFIP N° 2055-SD 2026
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDÉCLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise : <u>BODY ONE LINGERIE</u>										Néant ☐					
CADRE A SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF)															
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES					Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice				
Frais établissement et développement					CY	0	EL	0	EM	0	EN	0			
Fonds commercial					RE	0	RF	0	RI	0	RJ	0			
Autres immobilisations incorporelles					PE	0	PF	0	PG	0	PH	0			
TOTAL I					RK	0	RM	0	RN	0	RO	0			
Terrains					PI	0	PJ	0	PK	0	PL	0			
Constructions	Sur sol propre				PM	0	PN	0	PO	0	PQ	0			
	Sur sol d'autrui				PR	0	PS	0	PT	0	PU	0			
	Inst. Générales, agencements et aménagements des constructions				PV	0	PW	0	PX	0	PY	0			
Installations techniques, matériel et outillage industriels					PZ	118 362	QA	0	QB	0	QC	118 362			
Autres immo. corporelles	Inst. Générales, agencements, aménagements divers				QD	0	QE	0	QF	0	QG	0			
	Matériel de transport				QH	0	QI	0	QJ	0	QK	0			
	Matériel de bureau et Informatique, mobilier				QL	0	QM	0	QN	0	QO	0			
	Emballages récupérables et divers				QP	0	QR	0	QS	0	QT	0			
TOTAL II					QU	118 362	QV	0	QW	0	QX	118 362			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)					ØN	118 362	ØP	0	ØQ	0	ØR	118 362			
CADRE B VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES															
Immobilisations amortissables		DOTATIONS						REPRISES						Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
		Colonne 1		Colonne 2		Colonne 3		Colonne 4		Colonne 5		Colonne 6			
		Différentiel de durée et autres		Mode dégressif		Amortissement fiscal exceptionnel		Différentiel de durée et autres		Mode dégressif		Amortissement fiscal exceptionnel			
Frais d'établissements		M9	0	N1	0	N2	0	N3	0	N4	0	N5	0	N6	0
Fonds commercial		RP	0	RQ	0	RR	0	RS	0	RT	0	RU	0	RV	0
Autres immobilisations incorporelles		N7	0	N8	0	P6	0	P7	0	P8	0	P9	0	Q1	0
TOTAL I		RW	0	RX	0	RY	0	RZ	0	SB	0	SC	0	SD	0
Terrains		Q2	0	Q3	0	Q4	0	Q5	0	Q6	0	Q7	0	Q8	0
Constructions	Sur sol propre	Q9	0	R1	0	R2	0	R3	0	R4	0	R5	0	R6	0
	Sur sol d'autrui	R7	0	R8	0	R9	0	S1	0	S2	0	S3	0	S4	0
	Installations gales., agents. et aménag.	S5	0	S6	0	S7	0	S8	0	S9	0	T1	0	T2	0
Installations techniques, matériel et outillage		T3	0	T4	0	T5	0	T6	0	T7	0	T8	0	T9	0
Autres immo. corporelles	Inst. gales., agenc. et aménagements divers	U1	0	U2	0	U3	0	U4	0	U5	0	U6	0	U7	0
	Matériel de transport	U8	0	U9	0	V1	0	V2	0	V3	0	V4	0	V5	0
	Matériel de bureau, informatique, mobilier	V6	0	V7	0	V8	0	V9	0	W1	0	W2	0	W3	0
	Emballages récup. et divers	W4	0	W5	0	W6	0	W7	0	W8	0	W9	0	X1	0
TOTAL II		X2	0	X3	0	X4	0	X5	0	X6	0	X7	0	X8	0
Frais d'acquisition de titres de participation - TOTAL III		NL	0					NM	0					NO	0
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III)		NP	0	NQ	0	NR	0	NS	0	NT	0	NU	0	NV	0
TOTAL GÉNÉRAL NON VENTILÉ (NP+NQ+NR)		NW	0		TOTAL GÉNÉRAL NON VENTILÉ (NS+NT+NU)			NY	0		TOTAL GÉNÉRAL NON VENTILÉ (NW-NY)			NZ	0
CADRE C MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES															
				Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice					
Frais d'émission d'emprunts à évaluer				0		0		Z9		0					
Primes de remboursement des obligations				0		0		SP		0					

7. PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFiP N° 2056-SD 2023
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDÉCLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise : <u>BODY ONE LINGERIE</u>										Néant ☐	
NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice			
		1		2		3		4			
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers	3T	0	TA	0	TB	0	TC	0		
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II du CGI)	3U	0	TD	0	TE	0	TF	0		
	Provisions pour hausse des prix	3V	0	TG	0	TH	0	TI	0		
	Amortissements dérogatoires	3X	0	TM	0	TN	0	TO	0		
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	0	D4	0	D5	0	D6	0		
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	0	IK	0	IL	0	IM	0		
	Autres provisions réglementées	3Y	0	TP	0	TQ	0	TR	0		
	TOTAL I	3Z	0	TS	0	TT	0	TU	0		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Provisions pour litiges	4A	0	4B	0	4C	0	4D	0		
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	0	4F	0	4G	0	4H	0		
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	0	4P	0	4R	0	4S	0		
	Provisions pour pertes de change	4T	0	4U	0	4V	0	4W	0		
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	0	4Y	0	4Z	0	5A	0		
	Provisions pour impôts	6B	0	6C	0	6D	0	6E	0		
	Provisions pour renouvellement des immobilisations	5F	0	5H	0	5J	0	5K	0		
	Provisions pour gros entretiens et grandes révisions	EO	0	EP	0	EQ	0	ER	0		
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer	5R	0	5S	0	5T	0	5U	0		
	Autres provisions pour risques et charges	5V	0	5W	0	5X	0	5Y	0		
	TOTAL II	5Z	0	TV	0	TW	0	TX	0		
PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION	Sur immobilisations	- incorporelles	6A	0	6B	0	6C	0	6D	0	
		- corporelles	6E	0	6	0	6G	0	6H	0	
		- titres mis en équivalence	Ø2	0	Ø3	0	Ø4	0	Ø5	0	
		- titres de participations	9U	0	9V	0	9W	0	9X	0	
		- autres immobilisations financières	Ø6	0	Ø7	0	Ø8	0	Ø9	0	
	Sur stocks et en cours	6N	0	6P	0	6R	0	6S	0		
	Sur comptes clients	6T	0	6U	0	6V	0	6W	0		
	Autres provisions pour dépréciation	6X	0	6Y	0	6Z	0	7A	0		
	TOTAL III	7B	0	TY	0	TZ	0	UA	0		
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		7C	0	UB	0	UC	0	UD	0	
Dont dotations et reprises		- d'exploitation	UE	0	UF	0					
		- financières	UG	0	UH	0					
		- exceptionnelles	UJ	0	UK	0					
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5ème du CGI										10	0

PROVISIONS POUR HAUSSE DES PRIX				
Libellé	Montant au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant en fin d'exercice

AUTRES PROVISIONS RÉGLEMENTÉES				
Libellé	Montant au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant en fin d'exercice

PROVISIONS POUR IMPÔTS				
Libellé	Montant au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant en fin d'exercice

AUTRES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
Libellé	Montant au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant en fin d'exercice

AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Libellé	Montant au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant en fin d'exercice

AUTRES PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION				
Libellé	Montant au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant en fin d'exercice

8. ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

DOFIP N° 2057-SD 2020
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDECLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise : <u>BODY ONE LINGERIE</u>										Néant ☐			
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES				MONTANT BRUT		À 1 AN AU PLUS		À PLUS D'UN AN			
						1		2		3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ		Créances rattachées à des participations				UL	0	UM	0	UN	0		
		Prêts (1) (2)				UP	0	UR	0	US	0		
		Autres immobilisations financières				UT	0	UV	0	UW	0		
DE L'ACTIF CIRCULANT		Clients douteux ou litigieux				VA	0	0		0			
		Autres créances clients				UX	96 272	96 272		0			
		Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie	{	Provisions pour dépréciation antérieurement constituée	UO	0	Z1	0	0				
		Personnel et comptes rattachés				UY	0	0		0			
		Sécurité sociale et autres organismes sociaux				UZ	881	881		0			
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices				VM	30 820	30 820		0			
		Taxe sur la valeur ajoutée				VB	246 480	246 480		0			
		Autres impôts, taxes et versements assimilés				VN	51 018	51 018		0			
		Divers				VP	0	0		0			
		Groupe et associés (2)				VC	0	0		0			
		Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)				VR	2 137	2 137		0			
		Charges constatées d'avance				VS	0	0		0			
TOTAUX						VT	427 608	VU	427 608	VV	0		
RENVIS	(1)	Montant des	- Prêts accordés en cours d'exercice			VD	0						
			- Remboursements obtenus en cours d'exercice			VE	0						
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				VF	0						
CADRE B		ÉTAT DES DETTES				Montant brut		À 1 an au plus		À plus d'1 an et 5 ans au plus		À plus de 5 ans	
						1		2		3		4	
		Emprunts obligataires convertibles (1)				7Y	0	0		0		0	
		Autres emprunts obligataires (1)				7Z	0	0		0		0	
		Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)		à 1 an maximum à l'origine		VG	748	748		0		0	
				à plus d'1 an à l'origine		VH	0	0		0		0	
		Emprunts et dettes financières divers (1) (2)				8A	0	0		0		0	
		Fournisseurs et comptes rattachés				8B	34 844	34 844		0		0	
		Personnel et comptes rattachés				8C	29 720	29 720		0		0	
		Sécurité sociale et autres organismes sociaux				8D	375	375		0		0	
État et autres collectivités publiques		Impôts sur les bénéfices				8E	0	0		0		0	
		Taxe sur la valeur ajoutée				VW	7 302	7 302		0		0	
		Obligations cautionnées				VX	0	0		0		0	
		Autres impôts, taxes et assimilés				VQ	281 662	281 662		0		0	
		Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				8J	0	0		0		0	
		Groupe et associés (2)				VI	1 845 226	1 845 226		0		0	
		Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)				8K	0	0		0		0	
		Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie				ZZ	0	0		0		0	
		Produits constatés d'avance				8L	0	0		0		0	
TOTAUX						VY	2 199 878	VZ	2 199 878	0		0	
RENVIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice				VJ	0	(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés, personnes physiques				VL	1 845 226
		Emprunts remboursés en cours d'exercice				VK	0						

9. DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

DGFIP N° 2058-A-SD 2026
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDÉCLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise : BODY ONE LINGERIE				Formulaire déposé au titre de l'IR				ET		Néant ☐					
I. RÉINTÉGRATIONS										Exercice N clos le 31/12/2025					
BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE										WA	0				
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant (entreprises IR) ou des associés de sociétés									WB	0				
	Avantages personnels non déduc. (sauf amortissements à porter (ligne ci-dessous))			WD	0	Amort. excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles			WE	0	XE	0			
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du CGI)			WF	0	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)			WG	0					
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option			RA	0	{ Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)			RB	0					
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre II)			WI	0	Charges à payer liées à des états ou territoires non coopératifs non déductibles			XX	0	XW	0			
	Amendes et pénalités			WJ	0	Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis)			XZ	0					
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI									XY	0				
	Impôt sur les sociétés									IT	0				
Quota-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un G.I.E.			WL	0	Résultats bénéficiaires visés à l'art. 209B du CGI			L7	0	K7	0			
Sujets particuliers / Impositions différées	Moins-values nettes à long terme			- Imposées au taux de 15% ou 18% (12,8% pour les entreprises soumises à l'IR)							I8	0			
				- Imposées au taux de 0%							ZN	0			
	Fraction imposable des plus-values réalisées pendant les exercices antérieurs			- Plus-values nettes à court terme							WN	0			
				- Plus-values soumises au régime des fusions							WO	0			
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC (entreprises à l'IS)										XR	0				
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT				Intérêts excédentaires		SU	0	Zones d'entreprises		SW	0	WQ	0		
										Quote part de 12% des plus-values à taux zéro		M8	0		
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage										Y1	0				
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage										Y3	0				
TOTAL I										WR	0				
II - DÉDUCTIONS										PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE		WS	39 480		
Quote-part dans les pertes subies par une sté de personnes ou un G.I.E.										WT	0				
Prov. et charges à payer non déduc., intér., taxées et réint. de les résultats comptables de l'exerc.										WU	0				
Régime d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme			- Imposées au taux de 15 % (12,80 % pour les entreprises soumises à l'IR)							WV	0			
				- Imposées au taux de 0 %							WH	0			
				- Imposées au taux de 19 %							WP	0			
				- Imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieure							WW	0			
				- Imputées sur les déficits antérieurs							XB	0			
	Autres plus-values imposées au taux de 18%										IG	0			
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée										WZ	0			
	Régime des sociétés mères et des filiales / Produit net des actions et parts d'intérêts			{			Quote-part des frais et charges à déduire des produits nets de participation			2A	0	XA	0		
Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)										ZX	0				
Mesures d'incitation	Deductions autorisées au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-Mer										ZY	0			
	Majoration d'amortissement										XD	0			
	Abattement sur le bénéfice et exonérations	France Ruralités Revitalisation – (FRR) (44 quindecies A)	HT	0	Entreprises nouvelles (art. 44 sexies A)		L2	0	J.E.I. (art. 44 sexies A)		L5	0	XF	0	
			S.I.I.C. (art. 208C)		K3	0	Zone de restructuration de la défense (art.44 terdecies)		PA	0					
		ZFU – TE (art. 44 octies A)	ØV	0	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)		1F	0	Zone franche d'activité nouvelle génération (art 44 quaterdecies)		XC	0			
		Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)	PP	0	Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)		PC	0	Zone de développement prioritaire (art 44 septdecies)		PB	0			
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC (entreprises à l'IS)										XS	0				
Deductions diverses à détailler sur feuillet séparé (Ext 2)	Dont déduction exceptionnelle (art.39 decies)		X9	0	Dont déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art.39 decies E)		YH	0	XG		0				
	Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies A)		YA	0	Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies C)		YC	0							
	Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies B)		YB	0	Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies D)		YD	0							
	Dont déductions exceptionnelles (art 39 decies F)		YI	0	Créance dérogée par le report en arrière de déficit		ZI	0							
	Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies G)		YL	0											
Deduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage										Y2	0				
TOTAL II										XH	39 480				
III - RÉSULTAT FISCAL															
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables.				Bénéfice (I - II)		XI		0	XJ		39 480				
				Déficit (II-I)											
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)						ZL		0							
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)									XL		0				
RÉSULTAT FISCAL - BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT (ligne XO)						XN		0	XO		39 480				

DÉTAIL DES AUTRES RÉINTÉGRATIONS DIVERSES	

DÉTAIL DES AUTRES DÉDUCTIONS DIVERSES	

10. DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES

DGFIP N° 2058-B-SD 2026
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDÉCLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise : <u>BODY ONE LINGERIE</u>				Néant ☐	
I. SUIVI DES DÉFICITS					
Déficit restant à reporter au titre de l'exercice précédent				K4	0
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)		K4bis	0	Nombre d'opérations sur l'exercice	
				K4ter	0
Déficits imputés (report lignes XB et XI du tableau 2058A)				K5	0
Déficits reportables (différence K4 + K4bis - K5)				K6	0
Déficit de l'exercice (tableau 2058 A, ligne XO)				YJ	39 480
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)				YK	39 480
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES					
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés				ZT	0
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT					
(à détailler ci-dessous)				Dotations de l'exercice	
				Reprises sur l'exercice	
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles				ZV	0
				ZW	0
Provisions pour risques et charges					
Total des provisions pour risques et charges				8X	0
				8Y	0
Provisions pour dépréciation					
Total des provisions pour dépréciation				9D	0
				9E	0
Charges à payer					
Total des provisions pour charges à payer				9K	0
				9L	0
Totaux (Cadre III)				YN	0
				YO	0
Totaux à reporter au tableau 2058-A				ligne WI	
				ligne WU	
CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)					
Montant de la réintégration ou de la déduction		Montant au début de l'exercice		Imputations	
		L1	0	0	0

11. TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

DGPIP N° 2058-C-SD 2026
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDÉCLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise : <u>BODY ONE LINGERIE</u>										Néant ☐	
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie		ØC	-3 807 742	AFFECTATIONS	Affectations aux réserves		- Réserves légales	ZB	0	
								- Autres réserves	ZD	0	
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie		ØD	33 295		Dividendes			ZE	0	
	Prélèvements sur les réserves		ØE	0		Autres répartitions			ZF	0	
	Total I		ØF	-3 774 447		Report à nouveau			ZG	-3 774 447	
					Total II			ZH	-3 774 447		
RENSEIGNEMENTS DIVERS										Exercice N	Exercice N-1
ENGAGEMENTS	Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail		J7	0		YQ	0				
	Engagements de crédit-bail immobilier					YR	0				
	Effets portés à l'escompte et non échus					YS	0				
DÉTAIL DES POSTES	AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	Sous-traitance				YT	0				
		Locations, charges locatives et de copropriété (dont loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois		J8	0		XQ	0			
		Personnel extérieur à l'entreprise					YU	4 033			
		Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)					SS	6 232			
		Retrocessions d'honoraires, commissions et courtages					YV	0			
		Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		ES	0		ST	23 894			
	Total du poste (correspondant à la ligne FW du tableau 2052)					ZJ	34 159				
	IMPÔTS ET TAXES	Taxe professionnelle, CFE, CVAE					YW	0			
		Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques		ZS	0		ØZ	1 578			
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau 2052					YX	1 578				
TVA	Montant de la TVA collectée					YY	0				
	Montant de la TVA déductible comptabilisée au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations					YZ	5 227				
DIVERS	Montant brut des salaires		ØZ	3 887							
	Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition		ØS	0							
	Taux d'intérêts le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société		ZK	0							
	Filiales et participations : liste au 2056G prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI		ZR								
	Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice		RG	0							
	Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur		RH	0							
RÉGIME DE GROUPE*	Société: résultat comme si elle n'avait jamais été membre		JA	0	Plus values à 15%	JK	0				
					Plus values à 19%	JM	0				
	Groupe : résultat d'ensemble		JD	0	Plus values à 15%	JN	0				
					Plus values à 19%	JP	0				
	Si vous relevez du régime de l'intégration fiscale : indiquer 1 si société mère ou 2 si société filiale		JH		N° SIRET société mère	JJ					
TRAVAILLEURS INDÉPENDANTS	Sommes à réintégrer pour la détermination du revenu brut social					JQ	0				
	Sommes à déduire pour la détermination du revenu brut social					JR	0				
	Revenu brut social (si le montant est négatif)				JS	0					
	Revenu brut social (si le montant est positif)					JT	0				

12. DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS VALUES

DGFP N° 2059-A-SD 2026
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDÉCLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise : <u>BODY ONE LINGERIE</u>						Néant ☐	
A – DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE (IMMOBILISATIONS)							
Nature et date d'acquisition des éléments cédés		Valeur d'origine	Valeur nette réévaluée	Amortissements pratiques en franchise d'impôt	Autres amortissements	Valeur résiduelle	
1		2	3	4	5	6	
1							
2							
3							
4							
5							
6							
7							
8							
9							
10							
11							
12							
B – PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées					
Prix de vente		Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-values taxables à 19 %
7		8	9	19 %	15 % ou 12,8 %	0 %	11
1							
2							
3							
4							
5							
6							
7							
8							
9							
10							
11							
12							
13	Fraction résiduelle de la provision spéciale réévaluée afférente aux éléments cédés		0				0
14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés		0				0
15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale		0				0
16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement		0				0
17	Provisions pour dépréciation des titres relevant PMVLT devenues sans objet...			0	0	0	
18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant PMVLT			0	0	0	
19	Divers (détails à donner en extension 2)		0	0	0	0	0
TOTAL			0	0	0	0	0
Cadre A : + ou - valeur nette à court terme			A	B			C
Cadre B : + ou - valeur nette à long terme (ventilation par taux)							
Cadre C : autres plus-values taxables à 19%							

Autres éléments : divers		Qualification fiscale des PV ou MV réalisées				Plus-values taxables à 19 %
		Court terme	Long terme			
			19 %	15 % ou 12,8 %	0 %	
1						
2						
3						
4						
5						
6						
7						
8						
9						
10						

Désignation de l'entreprise : <u>BODY ONE LINGERIE</u>				Néant ☐		
A – ÉLÉMENTS ASSUJETIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES À COURT TERME						
Origine		Montant net des plus-values réalisées	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer	
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie					
	sur 3 ans (entreprises IR)	0		0	0	
	sur 10 ans	0		0	0	
	sur une durée différente	0		0	0	
	TOTAL 1	0		0	0	
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer	
	sur 3 ans au titre de	N-1	0	0	0	0
		N-2	0	0	0	0
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1 ^{er} et 1 ^{er} quater du CGI) 0 au titre de :	N-1	0	0	0	0
		N-2	0	0	0	0
		N-3	0	0	0	0
		N-4	0	0	0	0
		N-5	0	0	0	0
		N-6	0	0	0	0
		N-7	0	0	0	0
		N-8	0	0	0	0
		N-9	0	0	0	0
	TOTAL 2	0	0	0	0	
	B – PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS					
	(Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport)					
Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement), cochez la case ci-contre	☐	Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés), cochez la case ci-contre		☐		
Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer		
TOTAL	0	0	0	0		

14. SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME

DGFiP N° 2059-C-SD 2026
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDECLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise <u>BODY ONE LINGERIE</u>				Néant ☐		
Entreprises soumises à l'IS ou à l'IR: Rappel de la plus ou moins value nette de l'exercice relevant du taux de 15 % ou 12,8%				0		
Entreprises soumises à l'IS: Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilière non cotées exclus du régime du long terme (art. 218 I a sexies-0 bis)				0		
Entreprises soumises à l'IS: Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art.219 la sexies-0)				0		
I – SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU						
Origine		Moins-values à 12,8%	Imputations sur les PVLT de l'exercice imposables à 12,8 %	Solde des moins values à 12,8 %		
1		2	3	4		
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N	0		0		
	N-1	0	0	0		
	N-2	0	0	0		
	N-3	0	0	0		
	N-4	0	0	0		
	N-5	0	0	0		
	N-6	0	0	0		
	N-7	0	0	0		
	N-8	0	0	0		
	N-9	0	0	0		
	N-10	0	0	0		
II – SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS						
Origine		Moins-values		Imputation sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter
		à 19% ou 15%	à 19% ou 15% imposables sur le résultat de l'exercice	à 15% ou 19 %		
1		2	3	4	5	6
Moins-values nettes	N	0	0		0	0
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1	0	0	0	0	0
	N-2	0	0	0	0	0
	N-3	0	0	0	0	0
	N-4	0	0	0	0	0
	N-5	0	0	0	0	0
	N-6	0	0	0	0	0
	N-7	0	0	0	0	0
	N-8	0	0	0	0	0
	N-9	0	0	0	0	0
	N-10	0	0	0	0	0

15. **RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS-VALUES À LONG TERME**
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

DGFIP N° 2068-D-SD 2026
 ADAPTÉ POUR LA
 TÉLÉDÉCLARATION
 PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise : <u>BODY ONE LINGERIE</u>				Néant ☐			
I - SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ À L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N							
			Sous-compte de la réserve spéciale des plus-values à long-terme				
			taxées à 10%	taxées à 15%	taxées à 18%	taxées à 19%	taxées à 25%
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)		1	0	0	0	0	0
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice		2	0	0	0	0	0
Total 1 et 2		3	0	0	0	0	0
Prélèvements opérés	- donnant lieu à complément d'IS	4	0	0	0	0	0
	- ne donnant pas lieu à complément d'IS	5	0	0	0	0	0
Total 4 et 5		6	0	0	0	0	0
Montant réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)		7	0	0	0	0	0
II - RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS (5ème, 6ème, 7ème alinéas de l'article 39-1-5ème du CGI)							
Montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice	Réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année	Montants prélevés sur la réserve		Montant de la réserve à la clôture de l'exercice			
		Donnant lieu à complément d'impôt	ne donnant pas lieu à complément d'impôt				
1	2	3	4	5			
0	0	0	0	0			

16. DÉTERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTÉE

DGFIP N° 2050-E-SD 2026
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDÉCLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise : <u>BODY ONE LINGERIE</u>		Néant ☒	
Exercice ouvert le : <u>01/01/2025</u> et clos le : <u>31/12/2025</u>		Données en nombre de mois : <u>12</u>	
DÉCLARATION DES EFFECTIFS			
Effectifs moyens du personnel :	YP		
dont apprentis	YF		
dont handicapés	YG		
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL		
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE			
I – Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA		
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK		
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL		
Total 1	OX		
II – Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun) y compris les plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles non rattachées à une activité normale et courante	OH		
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE		
Subventions d'exploitation reçues et certains abandons de créances à caractère commercial	OF		
Variation positive des stocks	OD		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT		
Total 2	OM		
III – Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Achats	ON		
Variation négative des stocks	OQ		
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	OR		
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS		
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ		
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OW		
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9		
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles rattachées ou non à une activité normale et courante	OY		
Total 3	OJ		
IV – Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée	Total 1 + Total 2 - Total 3	OG	
V – Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF)		SA	
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre.			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE			
Mono-établissement au sens de la CVAE	EV	☐	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)	GX		
Effectifs au sens de la CVAE	EY		
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	HX		
Période de référence	GY - GZ	du	au
Date de cessation	HR		

17.

DGFIP N° 2059-F-SD 2026
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDECLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE : BODY ONE LINGERIE - SIREN : 420050916					Néant ☐
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	P1	0	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	P3	0
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	P2	0	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	P4	0
TOTAL DES LIGNES P1 + P2	P5	0	TOTAL DES LIGNES P3 + P4	P6	0

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique	Dénomination	% de détention	Nb de parts ou actions
N° SIREN (si société établie en France)			
Adresse :			
Forme juridique	Dénomination	% de détention	Nb de parts ou actions
N° SIREN (si société établie en France)			
Adresse :			
Forme juridique	Dénomination	% de détention	Nb de parts ou actions
N° SIREN (si société établie en France)			
Adresse :			
Forme juridique	Dénomination	% de détention	Nb de parts ou actions
N° SIREN (si société établie en France)			
Adresse :			

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre		Nom complet		
Nom d'usage		% de détention	Nb de parts ou actions	
Naissance :	Date	N° Département	Commune	Pays
Adresse :				
Titre		Nom complet		
Nom d'usage		% de détention	Nb de parts ou actions	
Naissance :	Date	N° Département	Commune	Pays
Adresse :				

18. FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2059-G-SD 2026
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDÉCLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE : BODY ONE LINGERIE - SIREN : 420050916		Néant ☐
NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE	905	0

Forme juridique	Dénomination	%
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention
Adresse :		

Forme juridique	Dénomination	%
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention
Adresse :		

Forme juridique	Dénomination	%
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention
Adresse :		

Forme juridique	Dénomination	%
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention
Adresse :		

Forme juridique	Dénomination	%
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention
Adresse :		

Forme juridique	Dénomination	%
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention
Adresse :		

RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT

Le formulaire récapitulatif des réductions et crédits d'impôt
doit être transmis obligatoirement par voie électronique.

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025 ou Année : 2025	
Dénomination de l'entreprise : BODY ONE LINGERIE	Néant ☐
SIREN de l'entreprise : SIREN : 420050916	PME au sens communautaire ☐
Régime de l'intégration fiscale (article 223 A du CGI) : la société mère du groupe doit souscrire le formulaire n° 2069-RCI pour chacune des sociétés du groupe y compris sa propre déclaration (article 49 septies Q de l'annexe III au CGI)	
Si vous êtes la société mère, cocher la case ci-contre ☐	
Dans ce cas, indiquer la dénomination, adresse et SIREN de la société du groupe pour laquelle les réductions et crédits d'impôt sont déclarés (y compris pour les crédits et réductions d'impôt de la société mère)	
Dénomination, SIREN et adresse	

I - RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT NE DONNANT PAS LIEU AU DÉPÔT D'UNE DÉCLARATION SPÉCIALE			
CRÉANCES NON REPORTABLES ET NON RESTITUABLES			
Réduction d'impôt pour mise à disposition d'une flotte de vélos (article 220 undecies A du CGI) cf n°2079-VLO-FC-SD			
Autres créances non reportable et non restituables			
CRÉANCES REPORTABLES			
Réduction d'impôt en faveur du mécénat (article 238 bis du CGI) cf n°2069-M-FC-SD			
	Dont montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'Union européenne ou de l'Espace économique européen		0
	Dont montants versés aux fédérations ou unions d'organismes ayant pour objet exclusif de fédérer, d'organiser, de représenter et de promouvoir les organismes agréés en vue du financement des PME		0
Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (Montant total (ligne 1 x 9 %) + (ligne 2 x 9 %) x 10/90 + ligne 3) (article 244 quater C du CGI) cf n°2079-CICE-FC-SD			
dont montant préfinancé			0
	Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt versées à des salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte	1	0
	Montant des rémunérations éligibles à la majoration pour les salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte, des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévues à l'article L 3141-32 du code du travail	2	0
	Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés	3	0
Réduction d'impôt collectivités outre-mer (article 151 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021)			
Créance d'impôt en faveur des investisseurs institutionnels dans le logement locatif intermédiaire (article 81 de la loi n° 2021-1900 du 30 décembre 2021 de finances pour 2022)			
CRÉANCES NON REPORTABLES ET RESTITUABLES AU TITRE DE L'EXERCICE OU DE L'ANNÉE			
Crédit d'impôt pour le rachat d'une entreprise par ses salariés (article 220 nonies du CGI) cf n°2079-RS-FC-SD			
Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres cinématographiques (article 220 sexies du CGI) cf n°2069-CI-FC-SD			
Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres audiovisuelles (article 220 sexies du CGI) cf n°2079-AV-FC-SD			
Crédit d'impôt pour dépenses de production de films et d'œuvres audiovisuelles étrangers (article 220 quaterdecies du CGI) cf n°2079-CINT-FC-SD			
Crédit d'impôt en faveur des entreprises de spectacles vivants musicaux ou de variétés (article 220 quindecies du CGI) cf 2079-SV-FC-SD			
Crédit d'impôt en faveur des représentations théâtrales d'œuvres dramatiques (article 220 sexdecies du CGI) cf 2079-RT-FC-SD			
Crédit d'impôt en faveur des PME pour rénovation énergétique des bâtiments à usage tertiaire (article 27 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021)			
Crédit d'impôt en faveur des entreprises agricoles disposant d'une certification d'exploitation à haute valeur environnementale (article 151 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021)			
Crédit d'impôt au titre des investissements dans l'industrie verte « C3IV » (article 244 quater I)			
Crédit d'impôt prêt avance mutation à taux zéro « PAM TZ » (article 244 quater T du CGI)			
Crédit d'impôt au titre des dépenses d'achat de carburants d'aviation durables (article 220 decies du CGI)			

II - CRÉDITS D'IMPÔT AVEC DÉPÔT OBLIGATOIRE D'UNE DÉCLARATION SPÉCIALE	
CRÉANCES NON REPORTABLES ET NON RESTITUABLES	
Crédits d'impôt afférents aux valeurs mobilières (article 136 du CGI)	
CRÉANCES REPORTABLES	
Crédit d'impôt pour investissement en Corse (article 244 quater E du CGI) cf n°2069-D-SD	
Crédit d'impôt en faveur de la recherche (article 244 quater B du CGI) cf n°2069-A-SD	
dont montant du crédit d'impôt pour les dépenses exposées dans des exploitations situées dans les DOM	0
Crédit d'impôt en faveur de la recherche collaborative "CRC" (article 244 quater B bis du CGI) cf n°2069-A-SD	
CRÉANCES REPORTABLES ET NON RESTITUABLES	
Réduction d'impôt prêt à taux zéro mobilité (article 107 de la loi n° 2021-1104 du 22 août 2021) cf. n°2078-G-SD	
CRÉANCES NON REPORTABLES ET RESTITUABLES AU TITRE DE L'EXERCICE OU DE L'ANNÉE	
Crédit d'impôt famille (article 244 quater F du CGI) cf n°2069-FA-SD	
Crédit d'impôt en faveur de l'agriculture biologique (article 244 quater L du CGI) cf n°2079-BIO-SD	
Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres phonographiques (article 220 octies du CGI) cf 2079-DIS-SD	
Crédit d'impôt en faveur des métiers d'art (article 244 quater O du CGI) cf n°2079-ART-SD	
Crédit d'impôt en faveur des créateurs de jeux vidéo (article 220 terdecies du CGI) cf n°2079-VIDEO-SD	
Crédit d'impôt en faveur des éditeurs d'œuvres musicales (article 220 septdecies du CGI)	
Crédit d'impôt sur les avances remboursables pour travaux d'amélioration de la performance énergétique (article 244 quater U du CGI) cf 2078-B-SD	
Crédit d'impôt prêt à taux zéro (article 244 quater V du CGI) cf n°2078-F-SD	
Crédit d'impôt en faveur du remplacement temporaire de l'exploitant agricole (article 200 undecies du CGI) cf n°2079-RTA-SD	
Crédit d'impôt pour investissements outre-mer dans le secteur productif (article 244 quater W du CGI) cf n°2079-CIOP-SD	
Crédit d'impôt pour investissements outre-mer dans le secteur du logement social (article 244 quater X du CGI) cf n° 2079-CIOL-SD	
PRÉCISIONS SUR L'UTILISATION DES CRÉDITS D'IMPÔTS :	

III - CAS PARTICULIERS	
CRÉDITS D'IMPÔTS EN CAS DE CESSATION AU TITRE DE L'ANNÉE N	
CRÉDITS D'IMPÔTS AU TITRE DE L'ANNÉE CIVILE N-1, EN CAS D'EXERCICE DE PLUS DE 12 MOIS	

DÉCLARATION DES LOYERS PROFESSIONNELS
DECLOYER

Mise à jour permanente des valeurs locatives

Entreprise déclarante : BODY ONE LINGERIE - SIREN : 420050916

Année de déclaration : 2026

Déclaration des loyers prévus pour l'année : 2026

Local :

Référence du local	9305509580904771Z1202600
Invariant du local	930550958090
Adresse du local	0047 RUE CARTIER BRESSON 93500 PANTIN
Précisions sur l'adresse	A\01\00
Propriétaire du local	FONCIERE CARTIER 6540
SIREN du propriétaire du local	433815685
Mode d'occupation du local	
Montant du foyer annuel du local	
Date de fin d'occupation du local (laisser vide si non applicable)	

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS
(documents 2065 et 2065-Bis)

N° 2065-SD

2026

cerfa

N° 11084*28
ADAPTÉ À LA
TÉLÉDÉCLARATION
PAR TELEDEC.FR

Exercice ouvert le	01/01/2025	et clos le	31/12/2025	Régime simplifié d'imposition	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	☒
SI PME innovantes, cocher la case ci-contre					☐
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					☐
A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE					
Désignation de la société			Adresse du principal établissement		
BODY ONE LINGERIE - SIREN : 420050916			**** LIASSE FISCALE TÉLÉDÉCLARÉE ****		
Adresse du siège social			Ancienne adresse en cas de changement		
47 RUE CARTIER BRESSON 93500 PANTIN FRANCE					
RÉGIME FISCAL DES GROUPES					
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)					
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante					
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:					
B ACTIVITÉ					
Activités exercées		Commerce de détail d'habillement en magasin sp		Si vous avez changé d'activité, cochez la case	
				☐	
C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION					
1. Résultat fiscal	Bénéfice imposable au taux normal	0	Déficit	39 480	
	L'entreprise ne bénéficie pas du taux réduit à 15%	☐	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %	0	
	Bénéfice imposable à 15%	0			
2. Plus-values					
PV à long terme imposables à 15%	0	PV à long terme imposables à 19%	0	Autres PV imposables à 19%	0
PV à long terme imposables à 0%	0	PV exonérées (238 quinquies)	0		
3. Abattements sur le bénéfice et exonérations					
Entreprise nouvelle, art 44 <i>sexies</i>	☐	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 <i>sexies</i> -0 A	☐	Zone de restructuration de la défense art.44 <i>terdecies</i>	☐
France Ruralités Revitalisation FRR art. 44 quinquies A	☐	Zone franche d'activité nouvelle génération art.44 <i>quaterdecies</i>	☐	Autres dispositifs	☐
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art.44 <i>sexdecies</i>	☐	Zone franche Urbaine - Territoire entrepreneur, art 44 <i>octies</i> A	☐	Zone de revitalisation rurale, art. 44 <i>quindecies</i>	☐
Société d'investissement immobilier cotée	☐	Zone de développement prioritaire, art. 44 <i>septdecies</i>	☐	Bassins d'emploi à redynamiser, art.44 <i>duodecies</i>	☐
Bénéfice ou déficit exonéré	0	Plus values exonérées relevant du taux de 15%	0		
4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer					
dans le secteur productif, art 244 <i>quater W</i> (cocher la case)					
☐					
5. Contribution exceptionnelle sur l'IS (CES)					
Base d'imposition :		Chiffre d'affaires :		Taux d'imposition :	
6. Contribution pour les grandes entreprises de transport maritime (CTM)					
Base d'imposition :		Taux d'imposition :			
D IMPUTATIONS					
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts				0	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché... un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.				0	
E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS					
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%				0	
F COMPTABILITÉ INFORMATISÉE					
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?		Oui		Si oui, indication du logiciel utilisée	
				Pennylane	
COMPTABLE ET/OU CONSEIL					
Comptable :		☒ Salarié ?			
INSTITUT FIDUCIAIRE EUROPEEN DE REVISION COMPTABLE IFEREC 23 RUE DE CONSTANTINOPLE 75008 PARIS FRANCE					
Examen de conformité fiscale (ECF)		☐		Nom du prestataire ECF	

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

ANNEXE AU FORMULAIRE N° 2065-SD

ADAPTÉ À LA
TÉLÉDÉCLARATION
PAR TELEDEC.FR

		Si déposé n'éant, cochez la case :		☐	
G RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET DES PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS					
Montant global brut des distributions:	payées par la société elle-même	a	0		
	payées par un établissement chargé du service des titres	b	0		
Montant des distrib. correspdt à des rémunérations ou à des avantages dt la sté ne désigne pas les bénéficiaires:		c	0		
Montant des prêts avances et acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts		d	0		
Montant des autres distributions:					
		e			
		f			
		g			
		h			
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 %		i	0		
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40%		j	0		
Montant des revenus répartis		Total (a à h)		0	
H RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS					
Nom prénoms domicile qualité (associé, ass gérant) - SARL : tous associés - SCA : associés gérants - SNC ou SCS associés en nom ou commandités - SEP, sté copropriété navires : associés, gérants et coparticipants	Pour les SARL	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col.1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.			
	Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit.	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées		
			à titre de traitements, émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement	à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6
			Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires
I DIVERS					
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)					
* ADRESSES DES AUTRES ÉTABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)					
J CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION					
Rémunérations	Montant brut des salaires (hors apprentis et handicapés)			3 887	
	Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages			0	
	MVLT imposées	à 0 %	à 15 %	à 19 %	
	MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice	0	0	0	
	MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice	0	0	0	
	MVLT réalisée au cours de l'exercice	0	0	0	
	MVLT restant à reporter	0	0	0	
K OBLIGATION DÉCLARATIVE DES ORGANISMES BÉNÉFICIAIRES DE DONS					
Montant cumulé des dons mentionnés sur les reçus fiscaux et perçus au titre de l'exercice				0	
Nombre de reçus délivrés				0	